

rétablissement de l'ordre républicain et à l'avènement d'institutions démocratiques stables et pérennes, conformément aux aspirations profondes de notre peuple.

C'est pourquoi, dans l'Ordonnance portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de Transition, le Conseil de Réconciliation Nationale a tenu à affirmer sa détermination à conduire une transition de 9 mois, au terme de laquelle, les institutions démocratiques seront installées et le pouvoir transféré aux nouvelles autorités civiles régulièrement élues par le peuple.

A cet effet, il sera créé, sous l'autorité du Premier Ministre, un organe chargé de préparer les textes fondamentaux de la République, c'est-à-dire, la Constitution et le Code Electoral.

La Constitution sera adoptée par le peuple nigérien par voie de référendum, en juin 1999, les élections législatives et présidentielles auront lieu en novembre 1999, l'investiture et la prise de fonction du Président élu, le 31 décembre 1999.

Fidèle aux principes de l'honneur et de la parole donnée, héritages de nos traditions ancestrales, le Conseil de Réconciliation Nationale s'engage solennellement à respecter ce calendrier.

Nigériennes,

Nigériens,

Mes Chers Compatriotes !

Tels sont pour nous, les défis majeurs, que le Conseil de Réconciliation Nationale convie toutes les composantes de la Nation à relever.

Vive la République !

Vive le Niger !

Un cri d'alarme d'Oxfam: Près de 125 millions d'enfants ne sont pas scolarisés dans le monde

Le Devoir: Le Monde Mardi 23 mars 1999 B5

AFP
Washington

Quelque 125 millions d'enfants dans le monde, majoritairement des filles, ne vont pas à l'école et 150 autres millions la quitteront cette année sans savoir lire ni écrire, a dénoncé l'organisation non-gouvernementale Oxfam dans un rapport publié hier.